

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **15 octobre 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe - développement durable du territoire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 9 septembre 2024
 - 3.2. Séance extraordinaire du 19 septembre 2024
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2024)-A-76-1 modifiant le règlement (2022)-A-76 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2025
 - 5.3. Partie d'huîtres du Club Richelieu - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2024-01-POM - calcul du temps supplémentaire
 - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2024-02-POM - prolongation de la période de probation
 - 6.4. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique contre la violence et le harcèlement au travail et visant à assurer un milieu de travail sain - adoption
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2024
 - 7.3. Assurances générales - contrat
 - 7.4. Radiation de créances de factures diverses
 - 7.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 608 000 \$ qui sera réalisé le 29 octobre 2024
 - 7.6. Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - désignation

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

- 7.7. Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - Centre d'action bénévole Laurentides - CMQ-61291-002
- 8. URBANISME (aucun sujet)
- 9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Aménagement d'un terrain de basketball au parc Daniel-Lauzon - acceptation finale des travaux
 - 9.2. Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - renouvellement de contrat
 - 9.3. Entente intermunicipale - déneigement et déblayage
 - 9.4. Entretien et tonte de gazon - contrat
 - 9.5. Entretien des aménagements paysagers - contrat
 - 9.6. Vente d'actifs municipaux
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (aucun sujet)
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie - avis de non-renouvellement
 - 12.2. Fourniture et installation d'une laveuse à habits de combat incendie - contrat
 - 12.3. Fourniture et installation d'une armoire de séchage à habits de combat incendie - contrat
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de la directrice générale adjointe - développement durable du territoire; il est 19 h.

CA24 10 220

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA24 10 221

3.1. Séance ordinaire du 9 septembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 septembre 2024, tel que déposé, en modifiant la résolution CA24 09 204 comme suit :

- dans le tableau, remplacer le montant « 330 280 \$ » par « 338 280 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 222

3.2. Séance extraordinaire du 19 septembre 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 septembre 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

CA24 10 223

4.1. Règlement (2024)-A-76-1 modifiant le règlement (2022)-A-76 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Guylaine Lyras donne un avis de motion que le *Règlement (2024)-A-76-1 modifiant le règlement (2022)-A-76 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à retirer l'annexe concernant l'horaire des bibliothèques.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA24 10
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA24 10 224

5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2025

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que pour l'année 2025, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant, lequel sera diffusé sur le site Internet de la Ville et fera l'objet d'un avis public :

- Lundi, 20 janvier
- Lundi, 10 février
- Lundi, 10 mars
- Lundi, 14 avril
- Lundi, 12 mai
- Lundi, 9 juin
- Lundi, 14 juillet
- Lundi, 11 août
- Lundi, 8 septembre
- Mercredi, 1^{er} octobre
- Lundi, 24 novembre
- Lundi, 15 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 225

5.3. Partie d'huîtres du Club Richelieu - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner monsieur le maire Luc Brisebois et madame la conseillère Catherine Drouin pour représenter la Ville et participer à la partie d'huîtres organisée par le Club Richelieu de Mont-Tremblant au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant qui se tiendra le 15 novembre 2024 au Camp de base Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 470 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA24 10
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 octobre 2024

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des infrastructures					
2024-41	Caroline Émond	Régulière	Journalière - chauffeuse - opératrice	26 août 2024	Départ à la retraite du titulaire du poste
2024-25	Éric Durand	Temporaire	Journalier - chauffeur - opérateur	30 septembre 2024	Départ à la retraite du titulaire du poste
Service de sécurité incendie					
2024-68	Gabriel Lemay	Sur appel	Pompier caserne 54 Lac-Supérieur	17 janvier 2023	
2024-68	Maygan Provost	Sur appel	Pompier caserne 54 Lac-Supérieur	17 janvier 2023	
2024-68	Poppy Stevens	Temps partiel	Pompier casernes 51-52 Mont-Tremblant centre	13 septembre 2023	
2024-68	Matthieu Forget	Sur appel	Pompier caserne 55 Mont-Blanc	17 décembre 2023	
2024-68	Michael Legault	Temps partiel	Pompier casernes 51-52 Mont-Tremblant centre	25 janvier 2024	
2024-68	Marc-Alexandre Lecour	Temps partiel	Pompier casernes 51-52 Mont-Tremblant centre	25 janvier 2024	
2024-68	Geoffroy Landriault	Sur appel	Pompier caserne 58 La Minerve	1 ^{er} décembre 2024	
2024-68	Philippe Oligny Lauzon	Sur appel	Pompier caserne 57 Montcalm	1 ^{er} décembre 2024	
2024-68	Johan Brisard	Sur appel	Pompier caserne 55 Mont-Blanc	1 ^{er} décembre 2024	
2024-68	Benjamin Auger	Sur appel	Pompier caserne 54 Lac-Supérieur	1 ^{er} décembre 2024	
2024-68	Nicolas Macameau Bellerive	Sur appel	Pompier caserne 57 Montcalm	1 ^{er} décembre 2024	
2024-68	Thierry McLaughlin	Sur appel	Pompier caserne 57 Montcalm	1 ^{er} décembre 2024	

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

CA24 10 226 6.2. Signature de la lettre d'entente 2024-01-POM - calcul du temps supplémentaire

CONSIDÉRANT la convention collective liant l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT certaines erreurs administratives liées au calcul du temps supplémentaire survenues depuis les derniers changements aux horaires de travail;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'éviter tout litige qui pourrait en découler;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2024-01-POM avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant visant, exceptionnellement et sans valeur de précédent, à rectifier les calculs du temps supplémentaire et à verser les indemnités conformément aux modalités de la convention collective liant l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 227 6.3. Signature de la lettre d'entente 2024-02-POM - prolongation de la période de probation

CONSIDÉRANT la convention collective liant l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que, à la suite d'un accident du travail, l'employé n° 1455 est dans l'impossibilité d'effectuer ses tâches régulières de travail mais effectue d'autres tâches dans le cadre d'assignations temporaires, ce qui ne permet pas à la Ville de l'évaluer adéquatement;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'éviter tout litige qui pourrait en découler;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2024-02-POM avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant visant à prolonger la période de probation de l'employé n° 1455, afin que la période de douze (12) mois prévue à la convention collective soit une période effectivement travaillée dans les tâches régulières de son emploi habituel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 228 6.4. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique contre la violence et le harcèlement au travail et visant à assurer un milieu de travail sain - adoption

CONSIDÉRANT la résolution CA19 07 192 adoptant la *Politique contre la violence et le harcèlement au travail visant à assurer un milieu de travail sain*;

CONSIDÉRANT l'adoption en mars dernier de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* qui prévoit notamment le contenu minimal obligatoire d'une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT que la Politique actuelle nécessite des ajustements afin que la Ville soit conforme aux nouvelles dispositions législatives;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

D'abroger la *Politique contre la violence et le harcèlement au travail visant à assurer un milieu de travail sain*;

D'adopter la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique contre la violence et le harcèlement au travail et visant à assurer un milieu de travail sain*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA24 10 229

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2024 au montant de 484 744,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 230

7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2024

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2024 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1^{er} janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant (incluant Lac-Tremblant-Nord), Labelle, Mont-Blanc, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides totalisant un déficit anticipé de 319 300 \$, dont 73 101 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la somme de 1 084 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242, déduction faite du montant de 6 226 \$ déjà payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 231

7.3. Assurances générales - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT que la MMQ recommande le renouvellement des assurances en responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages, automobiles des propriétaires et cyber-risques;

CONSIDÉRANT que FQM Assurances est, depuis le 1^{er} mars 2021, le distributeur exclusif des produits d'assurances de la MMQ, ainsi, FQM Assurances est

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 octobre 2024

maintenant responsable de la facturation pour tous les renouvellements et les avenants émis à compter du 1^{er} mars 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2025 et d'accepter l'offre de FQM Assurances au montant de 665 637 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-XXX-XX-420), pour les assurances en responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines, dommages, automobiles des propriétaires et cyber-risques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 232

7.4. Radiation de créances de factures diverses

CONSIDÉRANT que des sommes impayées et prescrites figurent aux comptes à recevoir du Service des finances;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de radier les factures diverses (incluant intérêts) dont le total est de 94 369,36 \$, tel qu'en fait foi la liste préparée par le Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA24 10 233

7.5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 608 000 \$ qui sera réalisé le 29 octobre 2024

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 608 000 \$ qui sera réalisé le 29 octobre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description	Pour un montant de \$
(2019)-A-68	Réalisation de jeux d'eau au Parc Daniel-Lauzon	205 000 \$
(2021)-183	Travaux pour divers projets de voirie	693 000 \$
(2021)-186	Mise à niveau de la voirie et des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à Cap Tremblant	1 860 500 \$
(2023)-212	Mise à niveau du réseau d'égout sanitaire du secteur Centre-ville, à l'intercepteur Mercure	2 230 000 \$
(2019)-167	Réalisation de travaux d'aménagement, de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	322 000 \$
(2022)-193	Remplacement des luminaires de rues	450 000 \$
(2022)-200	Travaux de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - à l'ensemble 20 ans	380 100 \$
(2022)-200	Travaux de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - à l'ensemble 5 ans	276 800 \$
(2022)-200	Travaux de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Secteur 1	24 500 \$
(2022)-200	Travaux de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Secteur 2	48 000 \$
(2022)-200	Travaux de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Secteur 3	13 100 \$

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 octobre 2024

(2022)-200	Travaux de prolongement du boulevard du Docteur-Gervais - Secteur 4	105 000 \$
------------	---	------------

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros (2019)-A-68, (2021)-183, (2021)-186, (2023)-212, (2019)-167, (2022)-193 et (2022)-200, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 octobre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONT-TREMBLANT

470, RUE CHARBONNEAU

MONT-TREMBLANT, QC

J8E 3H4

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019)-A-68, (2021)-183, (2021)-186, (2023)-212, (2019)-167, (2022)-193 et (2022)-200 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 234 7.6. Régime de retraite à prestations déterminées des employés de la Ville de Mont-Tremblant - désignation

CONSIDÉRANT le *Règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant*, notamment l'article 14.2 portant sur la composition du comité de retraite;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2024, le groupe formé des participants non actifs et des bénéficiaires a désigné et reconduit un membre votant parmi le groupe précité et que, conséquemment, l'employeur peut également désigner un membre votant additionnel, tel que prévu au règlement;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le régime est administré par un comité de retraite qui est composé de neuf (9) membres votants, parmi lesquels l'employeur désigne quatre membres parmi les employés admissibles au régime;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de désigner le trésorier, la greffière, le directeur du Service des ressources humaines et la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle, comme membres désignés par l'employeur sur le comité du régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant, et ce, jusqu'au 15 octobre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 235 7.7. Commission municipale du Québec - avis de consultation - révision périodique - Centre d'action bénévole Laurentides - CMQ-61291-002

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole Laurentides a obtenu le 5 février 2015, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières et taxes d'affaires, pour l'activité exercée au 682, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec consulte la Ville pour connaître son opinion à l'égard de la révision périodique de la demande de reconnaissance CMQ-61291-002, aux fins d'exemption de la taxe foncière pour le Centre d'action bénévole Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'oppose pas à la reconnaissance du Centre d'action bénévole Laurentides pour l'activité exercée au 682, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant aux fins d'exemption de la taxe foncière, telle que formulée dans leur demande de révision périodique du 19 août 2024, dossier CMQ-61291-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA24 10 236 9.1. Aménagement d'un terrain de basketball au parc Daniel-Lauzon - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'un terrain de basketball au parc Daniel-Lauzon ont été réalisés par Nordmec Construction inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

DE procéder à l'acceptation finale des travaux d'aménagement d'un terrain de basketball au parc Daniel-Lauzon et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % finale en versant à Nordmec Construction inc., sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, le montant de 15 047,48 \$, taxes en sus (projet 2022-10), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE ce paiement à Nordmec Construction inc. soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 237 9.2. Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé en 2022 à un appel d'offres public pour le déneigement des entrées piétonnières de ses différents édifices municipaux et infrastructures avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les périodes 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'Hortilux Paysagement inc. a été mandatée par la résolution CA22 10 226 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'Hortilux Paysagement inc., pour le déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux pour la période du 15 octobre 2024 au 15 mai 2025, au montant de 60 161 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2022-1013-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 238 9.3. Entente intermunicipale - déneigement et déblayage

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville et la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord visant le déneigement de ses voies de circulation dans le prolongement du chemin de Lac-Tremblant-Nord situé sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord désire ajouter le service de déblayage printanier;

CONSIDÉRANT les articles 468 à 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* établissant le cadre juridique à l'intérieur duquel les ententes intermunicipales doivent être élaborées et appliquées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord visant le déneigement et le déblayage des voies de circulation, le tout tel que prévu à l'entente;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer l'entente et tout autre document afférent si nécessaire;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 octobre 2024

DE remplacer et abroger l'entente présentement en vigueur par la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 239 9.4. Entretien et tonte de gazon - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire entretenir et tondre le gazon dans les parcs et espaces verts municipaux et qu'à cette fin le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant total (taxes en sus)
Belle verdure (1996) inc.	360 000,00 \$
Coupe de Gazon Mont-Tremblant inc.	904 149,54 \$
Sébastien Cloutier	292 000,00 \$ - non conforme
Hortilux paysagement inc.	363 785,10 \$ - non conforme

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Belle verdure (1996) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien et de tonte de gazon dans les parcs et espaces verts municipaux pour la période 2025, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes d'un an chacune, au montant de 360 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-1018-01 et réparti comme suit :

- Année 2025 : 120 000 \$, taxes en sus;

Options de renouvellement :

- Année 2026 : 120 000 \$, taxes en sus;
- Année 2027 : 120 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 240 9.5. Entretien des aménagements paysagers - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire entretenir ses aménagements paysagers et que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Paysagiste Northland inc.	661 153,51 \$
Créations Aqua Terra	706 500,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Paysagiste Northland inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien des aménagements paysagers de la Ville pour la période 2025, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes d'un an chacune, au montant de 661 153,51 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-1019-01 et réparti comme suit :

- Année 2025 : 216 035 \$, taxes en sus;

Options de renouvellement :

- Année 2026 : 220 355,70 \$, taxes en sus;
- Année 2027 : 224 762,81 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 octobre 2024

CA24 10 241 9.6. Vente d'actifs municipaux

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres publics via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de vendre un véhicule municipal, certains meubles et équipements municipaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la vente de biens municipaux en acceptant l'offre du plus haut soumissionnaire et de payer au Centre d'acquisitions gouvernementales les frais de vente tel qu'indiqué ci-dessous :

Équipement	Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)	Frais CAG
Chargeuse 4x4 1997	Service Automobiles M. inc.	7 777 \$	10 %
Lot d'équipement de restauration	Éric Larouche	1 289 \$	12 %
Lot d'équipement et mobilier de salle de réception et bar	ALMAHO inc.	1 000 \$	12 %
Lot d'équipement d'une salle de quilles	Aucune soumission reçue	n/a	n/a

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (aucun sujet)

12. INCENDIE

CA24 10 242 12.1. Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie - avis de non-renouvellement

CONSIDÉRANT la résolution CA21 10 219 concernant la signature des ententes intermunicipales relatives à la fourniture de services de sécurité incendie avec dix municipalités environnantes, lesquelles arrivent à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT les réflexions de la Ville au sujet de ces ententes intermunicipales, lesquelles ont permis de dégager d'importants défis rencontrés et anticipés pour le futur, tant pour la Ville que pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et la directrice générale à prendre les actions nécessaires, selon ce qui est prévu aux ententes, afin de communiquer à la Municipalité de Mont-Blanc, la Municipalité de Lac-Supérieur, la Municipalité de La Conception, la Municipalité de Brébeuf, la Municipalité d'Amherst, la Municipalité de La Minerve, la Municipalité du Canton d'Arundel, la Municipalité d'Huberdeau, la Municipalité de Montcalm et la Ville de Barkmere que la Ville de Mont-Tremblant ne souhaite pas prolonger ces ententes intermunicipales relatives à la fourniture de services de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 10 243 12.2. Fourniture et installation d'une laveuse à habits de combat incendie - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation d'une laveuse à habits de combat pour les pompiers et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

15 octobre 2024

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Dalex-Québec inc.	24 000,00 \$
Imperial Dade Canada inc. (CHHL)	24 999,98 \$
Harco Canada inc.	26 275,00 \$
CSE Incendie Sécurité inc.	34 195,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à Dalex-Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une laveuse à habits de combat, au montant de 24 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 22-221-00-651), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres INC-2024-05;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer le contrat et les documents inhérents à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA24 10 244

12.3. Fourniture et installation d'une armoire de séchage à habits de combat incendie - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation d'une armoire de séchage à habits de combat pour les pompiers et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
CSE Incendie Sécurité inc.	24 375,00 \$
GSC Automation inc.	158 983,03 \$
Dalex-Québec inc.	13 835,00 \$ - non conforme

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à CSE Incendie Sécurité inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une armoire de séchage à habits de combat, au montant de 24 375 \$, taxes en sus (poste budgétaire 22-221-00-651), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres INC-2024-04;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer le contrat et les documents inhérents à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

15 octobre 2024

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CA24 10 245

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

